



Regroupement familial et droit en France

Par **fatima213**, le **23/04/2016** à **06:05**

Bonjour,rnrnJe m'appelle kebbati fatima, je suis française d'origine algérienne, j'ai eu la nationalité française grâce à mon grand-père, ancien combattant, comme mon père est mort, si moi je l'ai maintenant, je suis en France mais je suis la fille unique et ma mère est malade de tension, elle n'a personne là-bas, s'il vous plait comment faire pour la ramener ici.rnrnMerci pour votre compréhension.

Par **amajuris**, le **23/04/2016** à **10:37**

bonjour,rnelle doit demander au consulat, un visa long séjour comme ascendant de français.rnmais elle faudra fournir des justificatifs de ressources pour votre mère et vous, des justificatifs des moyens d'existence, une couverture maladie, le but étant que votre mère ne soit pas à la charge de la france.rnsalutations